

## FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP-031-COORDO REP</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<p style="text-align: center;"><b>Coordonnateur REP (Poste à 2x50%)</b></p> <p><b>Postes vacants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circonscription Arles : Réseau VAN GOGH (Arles)- 50%</li> <li>- Circonscription Saint Remy de Provence : Réseau René CASSIN (Tarscon)- 50%</li> </ul>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré comme 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif, après une année probatoire.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des <b>1607 heures</b> annuelles cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	<b>CONTACT</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022. Cellule des politiques éducatives : ce-cellulepoled@ac-aix-marseille.fr